



C.P.E c'est la précarisation des droits de tous les salariés public et privé.

Quand le CPE rajoute de l'insécurité du travail et de l'insécurité sociale...

Le débat sur le Contrat Première Embauche n'est pas l'affaire des seuls jeunes salariés du secteur privé. Avec la mise en place du Contrat Nouvelle Embauche et la tentative d'imposer le CPE, c'est une remise en cause profonde des garanties sociales qui est en marche.

Le taux de chômage s'élève officiellement à près de 10%, mais la précarité concerne de plus en plus d'hommes et de femmes. En 25 ans, divers contrats précaires (intérim, Contrat à Durée Déterminée, temps partiel subi...) se sont développés et ont été multipliés par trois.

L'exclusion sociale s'est parallèlement développée : le nombre de RMIstes a augmenté de 9,2% entre 2003 et 2004 et de 4,7% entre 2004 et 2005 pour aboutir à près de 1,2 millions en 2005.

Avec une période d'essai de deux ans durant laquelle le jeune salarié est à la merci de son employeur, le CPE rajoute encore plus de précarité et d'insécurité du travail et d'insécurité sociale. Car le CPE instaure non pas un vrai contrat de travail mais un « permis de licencier » pendant deux ans sans motif, contraire même aux conventions internationales du travail.

Le CPE et le CNE, l'apprentissage dès 14 ans, le travail de nuit pour les adolescents de 15 ans se situent dans la continuité des attaques lancées contre les retraites, la Sécurité Sociale, les emplois, les services publics. C'est une société de régressions sociales et de précarité généralisée que nous prépare le gouvernement à coup d'ordonnances et de 49-3 sans aucune concertation... et pour cause... Drôle de conception de la démocratie qui renforce le déni de l'expression populaire depuis le 29 mai.

Alors que le chômage est appelé mécaniquement à diminuer en 2006-2007 suite aux départs des papis et mamies boomers, le gouvernement freine la diminution du chômage en maintenant au travail des centaines de milliers de

plus de 60 ans pour maintenir le chantage à l'emploi, aux salaires et faire accepter les contrats précaires.

...L'emploi public n'est pas épargné

Si la lutte contre le chômage était vraiment la priorité du gouvernement, pourquoi supprimer tant de postes de fonctionnaires si nécessaires et si productifs en biens sociaux collectifs politiquement utiles (banlieues, hôpitaux, écoles,) ?

De plus, la précarité s'introduit aussi au coeur de l'emploi public. Dans la Fonction publique **16 %** des emplois sont des contrats courts* (CDD, vacataires, contractuels), **11%** des personnes en contrat court dans le public en mars 2001, étaient au chômage un an plus tard (21% dans le privé). **20%** des précaires du public avaient accédé au statut de fonctionnaire contre 27% de précaires du privé qui étaient passé en CDI.

Dans les administrations, les règles de gestion évoluent vers davantage de flexibilité : les conditions de travail se dégradent, les règles d'affectation sont progressivement remises en cause, la notion de performances et de mérite individuel se développe.

En plus de ces reculs importants, ce sont également les règles de recrutement qui sont aujourd'hui attaquées avec l'instauration du Pacte junior, un recrutement « équivalent catégorie C » assorti d'une période d'essai comme dans le secteur marchand (ces contrats seront prélevés sur le nombre prévu de recrutements par concours en catégorie C).

Dans le secteur privé aujourd'hui, comme dans la fonction publique demain, les jeunes sont les grandes victimes de la précarisation croissante. L'insertion sur le marché du travail est de plus en plus difficile : de plus en plus de jeunes actifs enchaînent les périodes d'intérim, de CDD et de contrats aidés : en réalité, la précarité engendre la précarité.

* ces chiffres sont issus d'une enquête de la DARES parue en mars 2002 et portant sur la période 1999 -2002

Dire NON au CPE, c'est dire NON à la précarité de tous les salariés !

C'est pourquoi SUD Trésor soutient et appelle à participer aux manifestations locales prévues cette semaine par les organisations de jeunes et de salariés

Mardi 28 mars, toutes et tous :

- en grève,
- et aux manifestations unitaires.